

# Une baisse des rentrées de l'impôt anticipée

• **L'engagement sur le déficit tiendra grâce à la décompensation**

• **Délais de paiement: l'Etat doit être exemplaire**

LES nouvelles prévisions de croissance que le Haut commissariat au plan (HCP) présentera cette après-midi à Casablanca et qui intègrent des projections actualisées de la campagne agricole seront scrutées par tous les opérateurs économiques. Dans ses précédentes estimations, le HCP prévoyait au maximum 2,5%. La loi de Finances a été élaborée sur la base de 4,2%, soit 1,2 point au-dessus des calculs de Bank Al-Maghrib.

Au Club de L'Economiste «délocalisé» exceptionnellement à son département, le ministre de l'Economie et des

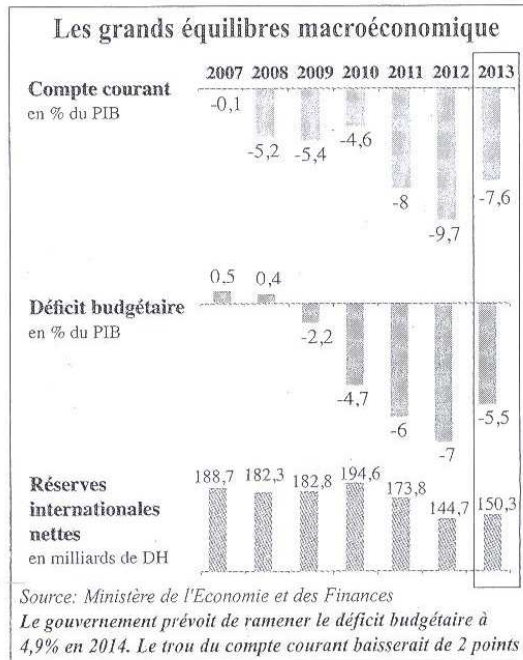
Finances dit n'avoir pour l'instant aucune raison de ne pas s'en tenir aux prévisions de ses services. Mais au cas où (comprenez : si on est en dessous), Mohamed Boussaid affirme que le gouvernement déploiera des réajustements nécessaires «sans toucher aux dépenses d'investissement».

Même si le rendement de l'impôt est encore trop faiblement corrélé à l'évolution du PIB, une croissance molle se traduira forcément par des moins-values de recettes. Il faudra donc aller chercher encore quelques économies dans les dépenses de fonctionnement, malgré les économies de la décompensation des carburants. L'enjeu est de tenir les engagements adossés à la nouvelle ligne de précaution de 4 milliards de dollars que vient de négocier le gouvernement avec le FMI. Le déficit budgétaire serait à 4,9% du PIB en 2014 avant de revenir à 3% d'ici deux ans. Les cours du pétrole sont restés «sages» pour l'instant malgré les

troubles en Irak que le marché semble avoir déjà intégrés. La véritable marge

cient de la devise européenne dans le panier de cotation du dirham – 80% contre 20 au dollar – ne reflète plus la réalité des échanges commerciaux du Maroc avec le reste du monde.

Sur les délais de paiement, le ministre insiste: l'Etat doit faire preuve d'exemplarité, il ne peut pas demander aux entreprises de régler les impôts à temps et lui-même ne pas payer ses fournisseurs dans les délais. L'exemple doit venir d'abord de l'Etat, et il y a une évolution visible sur ce plan. Par contre, c'est dans les entreprises publiques où l'on relève un retour de vieux démons. Les cas les plus graves sont l'ONEE et l'ONDA (voir L'Eco-



de manœuvre en matière de dépenses provient des économies générées par la décompensation des carburants, un joli coup politique à mettre sur le compte du gouvernement. Ce qui, au passage, lui a valu des félicitations du Fonds monétaire international. Cette réforme a surtout permis d'améliorer le profil de la dépense publique et la capacité d'endettement du Trésor (voir aussi notre édition du lundi 23 juin 2014).

Le FMI, qui pousse depuis des années à un dirham plus agile, a dû apprécier aussi les discussions actuelles (confirmées par le gouverneur de la banque centrale mais que le ministre des Finances nie) pour revoir les pondérations du dollar et de l'euro dans le panier du dirham. Selon Bank Al-Maghrib, la décision devrait intervenir très rapidement afin de donner de la visibilité aux opérateurs économiques. Le coeffi-

nomiste du lundi 23 juin 2014). Pour le premier, il s'agit d'un problème de trésorerie alors que l'ONDA pâtit de la lourdeur des procédures. Les agents de l'Office des aéroports seraient tétanisés à valider des gros dossiers. Pour les académies régionales de l'Education et de la Formation, le problème est aujourd'hui définitivement réglé. Toutes les entreprises qui ont construit des écoles dans le cadre du plan d'urgence ont été payées. Pour le reste, le ministère des Finances pilotera directement les dossiers difficiles. Une circulaire a été adressée aux établissements publics concernés le 24 mai dernier afin qu'ils envoient l'état détaillé des créances dues et leur maturité. □

A. S.

Pour réagir à cet article:  
courrier@economiste.com

## Verbatim

- Taxe de solidarité: «c'est une augmentation provisoire de l'IR sur trois ans pour alimenter le fonds de cohésion sociale décidée par le gouvernement. J'en assume la responsabilité».

- TVA: Si nous avons 14 milliards de dirhams de disponible la priorité irait au remboursement de la totalité du butoir. Mais il faut avoir les moyens de sa politique.

- L'Etat n'est pas directement responsable de la constitution du butoir.

- A propos de la crainte du contrôle fiscal des entreprises qui sollicitent le remboursement du butoir de TVA: il est tout à fait normal qu'un contribuable constitue un dossier et soit en règle pour toucher l'argent public.

- Faux forfaitaires: Des entreprises et des commerçants qui réalisent plus de 1 million de dirhams de chiffre d'affaires se cachent derrière le régime du forfait pour échapper à l'impôt.

- L'application de la réforme de la fiscalité sur le tabac se poursuivra en 2014. □